

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procurat
(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2013/590 - **Fonctionnement du Réseau 67 - 1141**
Avenant à la convention multipartenariale "ALSA
Plus" - Conventions relatives à une étude sur la charte
d'interopérabilité billettique et à la tarification commune et
combinée entre le Transport intercommunal de Sélestat et le
Réseau 67

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'avenant n° 2 à la convention tarifaire multipartenariale relative aux titres régionaux multimodaux "ALSA Plus", avenant ayant pour objet la fusion de deux zones tarifaires et la définition de nouvelles modalités de répartition des recettes
- approuve la convention de cofinancement d'une étude portant sur l'interopérabilité billettique sur le territoire régional, et décide dans ce cadre d'attribuer à la Région d'Alsace une subvention d'un montant maximum de 11 215,83 € représentant 12,5 % du coût global HT de cette étude
- approuve la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification commune et combinée entre le Transport intercommunal de Sélestat (TIS) et le Réseau 67.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant et ces deux conventions au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-79835-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/09/13